PASS de l'Hôpital pédiatrique Robert Debré

48 boulevard Sérurier 75019 Paris



Vous avez besoin de soins ?

Vous n'avez pas d'assurance maladie et vous avez des difficultés financières ?

Vous pouvez vous rendre à la Permanence d'Accès aux Soins de Santé.

Une assistante sociale vous accueillera et évaluera votre situation pour vous conseiller dans les démarches administratives et vous accompagnera vers les soins en liaison avec les équipes médicales et paramédicales de l'hôpital.

Comment venir à l'hôpital?

Métro : Porte des Lilas (Ligne 3 bis ou Ligne 11) Porte du Pré Saint Gervais (Ligne 7 bis)

Tramway: T3 bis- arrêt: Hôpital Robert Debré

ou Porte des Lilas

Autobus: Arrêt Hôpital Robert Debré ou Portes des Lilas (Lignes 61, 96, 105, 115, 129, 170,

249 et 48

Comment fonctionne la PASS?

La PASS reçoit les enfants et les femmes (majeures et mineures ayant besoin de consulter en gynécologie ou maternité).

Si vous avez besoin de voir un médecin, vous pouvez vous présenter directement au Service d'Accueil des Urgences pédiatriques ou en maternité (sans rendez-vous)

dans n'importe quel service spécialisé (avec rendez-vous)

Après avoir vu le médecin, l'assistant(e) social(e) de la PASS vous recevra, du lundi au vendredi, de 8h30 à 16h30 en fonction de ses disponibilités.

Sinon un rendez-vous sera proposé par le secrétariat de la PASS.

Quelles sont les prestations accessibles à travers la PASS ?

- Consultations de médecine générale
- Consultations de médecine spécialisée
- Soins infirmiers
- Accompagnement social et aide à l'ouverture de droits à l'assurance maladie
- Délivrance de médicaments
- Prise de sang
- Radios

En cas d'urgence médicale appelez le 15 (appel gratuit, accessible 24h/24) ou rendez-vous au service d'accueil des urgences.

Si vous n'avez pas de couverture maladie ou de complémentaire santé, n'hésitez pas à le signaler à votre interlocuteur au 15 ou aux urgences.

Les soins ne sont pas gratuits ! En fonction d'une évaluation médicale et sociale la PASS pourra vous aider à trouver une prise en charge financière de tout ou partie des soins.

Comment contacter la PASS?

Service Social de la PASS:

01 71 28 25 76

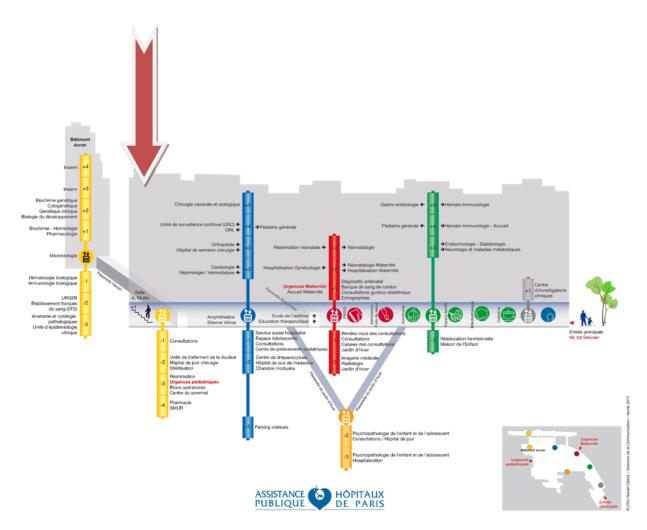
Secrétariat :

01 40 03 24 94

yamina.toumi@rdb.aphp.fr

Où trouver la PASS?

La PASS se trouve au Point vert niveau 0 (RDC) dans la galerie principale de l'hôpital, à côté du service des admissions



PASS de l'Hôpital pédiatrique Robert Debré

48 boulevard Sérurier 75019 Paris 1 : 01.71.28.25.76 / 01.40.03.24.94

Pour en savoir plus sur l'hôpital et sur la PASS :

• http://robertdebre.aphp.fr/urgences/permane nce-acces-soins-pass/

Contacts

Coordinateur médical : Dr Assia SMAIL

Référent du Service social : Mme Yamina TOUMI

Liste des contacts des référents PASS

Dernière mise à jour : novembre 2014

Assistante sociale **TOUMI Yamina** yamina.toumi@aphp.fr 01 71 28 25 76 SMAIL Assia Médecin assia.smail@aphp.fr 01 40 03 40 96 Responsable du **BONNIAU** Ghislaine ghislaine.bonniau@aphp.fr 01 40 03 20 55 service social Secrétaire OUFKIR-GONTHIER Habiba habiba.oufkir@aphp.fr 01 40 03 24 94

Prestations médicales et d'accompagnement en lien avec la PASS

- Kinésithérapie
- Psychologie
- Diététique
- Education thérapeutique
- Aide à la domiciliation administrative
- Possibilité d'interprétariat
- Médiation culturelle (pour les familles africaines, chinoises, indiennes...)
- Petit matériel médical
- Produits diététiques de complémentation orale

Conseils d'orientation vers la PASS à destination des professionnels

- ✓ La PASS n'est pas un service d'urgence. En cas de gravité orientez le patient vers les services compétents (15, SAU...).
- ✓ Recommandez au patient de venir aux horaires indiqués.
- ✓ Pensez à fournir au patient une lettre d'accompagnement, expliquant si possible les suivis sanitaires et sociaux déjà entamés et donnant d'éventuels repères permettant d'améliorer la confiance (ex : veiller à nommer par son prénom féminin une personne transgenre si elle est d'apparence féminine, ex : prendre en compte le fait que le patient est illettré ou analphabète...).
- ✓ Recommandez au patient de ne pas hésiter à se faire accompagner par une personne de confiance.
- ✓ Conseillez au patient, dans la mesure du possible, de se présenter avec les documents médicaux et administratifs en sa possession (résultats d'examens, ordonnances, attestation carte vitale, carte d'identité ou passeport...).